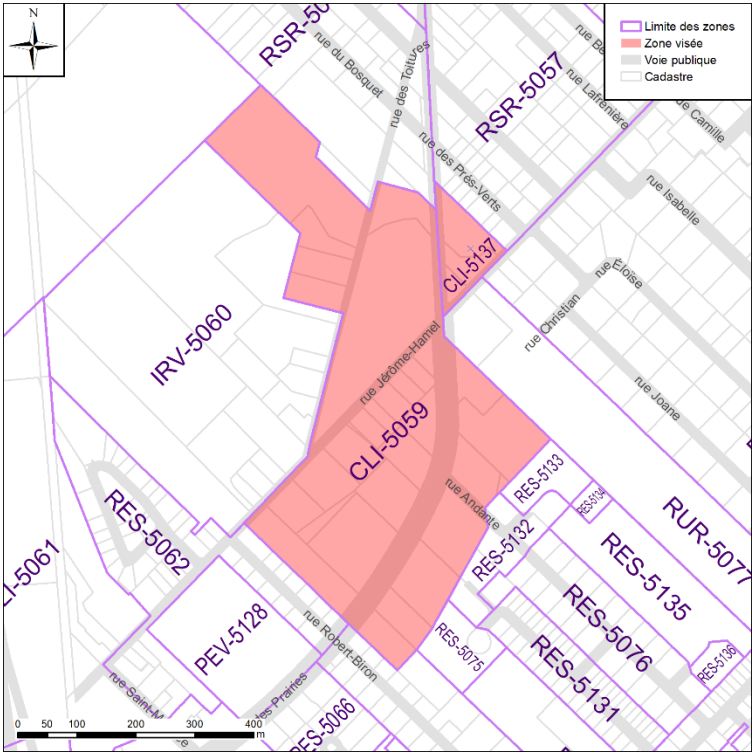


Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

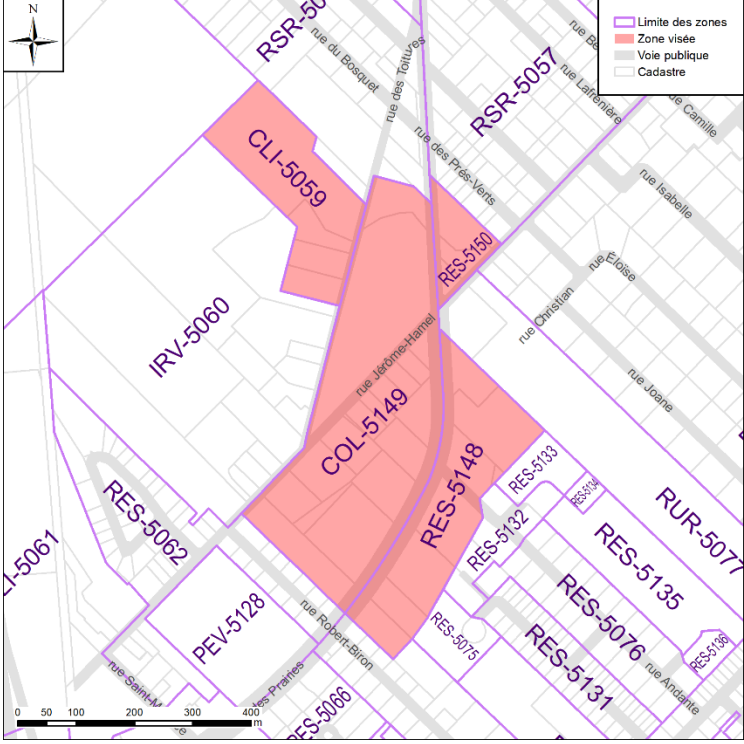
Informations générales

Titre	Créer les zones COL-5149 et RES-5148 à même une partie de la zone CLI-5059 et la zone RES-5150 à même la zone CLI-5137 dans le secteur de la rue des Prairies à proximité des rues Jérôme-Hamel et des Toitures.
Résumé	Créer les zones COL-5149 et RES-5148 à même une partie de la zone CLI-5059 et la zone RES-5150 à même la zone CLI-5137 dans le secteur de la rue des Prairies à proximité des rues Jérôme-Hamel et des Toitures.
Concordance	Oui
Date	1er avril 2025

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1 à 4
District(s)	de Sainte-Marthe
Territoire visé (avant)	

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Territoire visé (après)	 La carte illustre le territoire visé après la modification du règlement d'urbanisme. Elle présente une zone d'urbanisme rouge (Zone visée) qui englobe les zones existantes COL-5149, RES-5148 et RES-5150. Les limites des zones sont indiquées par une ligne violette. Les zones adjacentes sont colorées en gris (Voie publique) et en blanc (Cadastre). Les zones voisines sont étiquetées : RSR-5059, RSR-5057, IRV-5060, RES-5150, RES-5148, RES-5133, RES-5132, RES-5131, RES-5076, RES-5135, RES-5077, RES-5136, RES-5075, RES-5066, RES-5062, RES-5061, PEV-5128, et RSR-5058. Les rues sont nommées : rue du Bosquet, rue des Tortues, rue des Prés-Vents, rue Laffont, rue Isabelle, rue Elise, rue Christian, rue Joane, rue Jérôme-Hamel, rue Robert-Biron, rue Saint-Martin, rue des Prairies, rue Andante, et rue Camille. Une échelle de 0 à 400 mètres et un nord sont indiqués en bas à gauche.
Objet	Créer les zones COL-5149, RES-5148 et RES-5150 et les grilles de spécifications associées
Approbation référendaire	En concordance
Pouvoir habilitant LAU	LAU, art. 113, al. 2, par. 1°, 3°, 5° et 5.1°